

de plus ont été affectés à la stimulation des projets de construction domiciliaire, tandis qu'un important programme était lancé, dans le cadre des travaux sur le tarif du Nid-de-Corbeau, pour accélérer l'expansion et la modernisation du réseau ferroviaire dans l'Ouest. Et le Programme spécial de relance annoncé dans le budget du printemps dernier prévoit l'injection dans l'économie de 2,4 milliards de dollars de plus en l'espace de quatre ans pour stimuler l'investissement public et privé en accélérant la réalisation de projets d'équipement et d'infrastructure.

Ces programmes produisent maintenant leurs effets. Au cours des six premiers mois de 1983, la croissance de l'économie canadienne a atteint un taux annuel de 7,5 %. Les mises en chantier de maisons, la production industrielle et l'utilisation de la capacité de production sont toutes nettement à la hausse. Les niveaux d'emploi ont remonté et le nombre des personnes actives a augmenté de 31 000 par mois, en moyenne, depuis novembre 1982.

De nombreux groupes de Canadiens ont été sérieusement éprouvés par la hausse des taux d'intérêt au cours des trois dernières années et demie. Le gouvernement a donc pris un ensemble de mesures pour soulager les plus durement touchés parmi eux.

Ainsi, il est intervenu en faveur des propriétaires de maison aux prises avec la montée des coûts hypothécaires. Il a offert des subventions pouvant aller jusqu'à \$3000 à ceux qui, en renouvelant leur hypothèque, auraient dû assumer des coûts dépassant 30 % de leur revenu brut. Il a en outre octroyé des subventions de \$3000 aux acheteurs d'une première maison ou d'une maison neuve. Et le Programme canadien de rénovation des maisons lui a permis d'aider les propriétaires désireux d'entreprendre des travaux de cette nature.

Des initiatives parallèles ont été prises pour venir en aide aux locataires. Ainsi, le Régime canadien de construction de logements locatifs, mis en place pour décongestionner les marchés, prévoyait des prêts sans intérêt pour la construction de tels logements.

Des mesures spéciales ont permis d'alléger le fardeau des agriculteurs, des pêcheurs et des propriétaires de petites entreprises. La limite des prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été portée à \$100 000, celle des prêts accordés en vertu de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche à \$150 000, et celle des fonds offerts par la Société du crédit agricole à \$350 000. Le montant total des crédits disponibles dans le cadre du Programme de prêts aux petites entreprises a presque doublé, passant à 1,5 milliard de dollars. Un programme de subventions à l'investissement des petites entreprises a été institué pour réduire le coût en intérêt des emprunts contractés par les petits entrepreneurs, les agriculteurs et les pêcheurs. Enfin, grâce au Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs, ceux-ci ont pu bénéficier d'une remise d'intérêt de 4 % sur les prêts obtenus de la Société du crédit agricole.

Parallèlement à ces diverses initiatives destinées à combattre l'inflation, le chômage et la montée des taux d'intérêt, le gouvernement a mis en œuvre un programme pour relever avec énergie et imagination les défis des années

80. Ce programme, annoncé dans le discours du trône de 1980, comportait cinq grands objectifs:

- répondre aux besoins individuels des Canadiens en offrant une plus grande sécurité aux personnes âgées, des possibilités accrues aux jeunes et une situation d'égalité aux femmes;
- garantir la sécurité de nos approvisionnements en énergie à un prix équitable pour tous;
- promouvoir le développement économique du pays de manière à créer des emplois, stimuler la croissance, mettre en valeur les ressources régionales et accroître la propriété et le contrôle de notre économie par les Canadiens;
- renforcer nos institutions nationales, tout en les rendant plus sensibles aux aspirations des provinces et des régions;
- faire en sorte que le Canada joue un rôle actif dans le monde.

Aider d'abord ceux qui en ont le plus besoin

Le premier de ces objectifs, accroître la sécurité des Canadiens, consistait à aider d'abord ceux qui en ont le plus besoin. Le gouvernement demeure convaincu que ce principe doit continuer d'être le premier moteur de son action, et il a pris toute une gamme de mesures dans ce sens. Il a d'ailleurs été l'un des rares gouvernements de l'Ouest à ne pas réduire ses dépenses sociales au cours des trois dernières années.

S'occupant en premier lieu des personnes âgées, il a fait adopter une loi pour hausser le supplément de revenu garanti de \$35 par mois par ménage, ce qui a eu pour effet d'améliorer le niveau de vie de 1,3 million de retraités canadiens.

Pour amorcer les travaux complexes nécessités par la réforme des pensions, le gouvernement a organisé une Conférence nationale sur les pensions dans le cadre des consultations initiales. Une étude complète de la question a en outre mené à la publication d'un Livre vert.

Le gouvernement s'est par ailleurs occupé des besoins et intérêts des femmes canadiennes en intervenant pour garantir leur droit à participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les aspects de notre vie collective.

Dans la Fonction publique fédérale, un programme-pilote d'action sociale mis sur pied en 1981 à l'intention des femmes, des autochtones et des personnes handicapées sert de modèle à un programme plus vaste maintenant appliqué dans tous les ministères fédéraux. En outre, une commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi a été instituée pour étudier les pratiques en vigueur dans certaines sociétés de la Couronne touchant l'emploi de ces groupes. Et des fonctionnaires fédéraux travaillent en collaboration avec des employeurs du secteur privé pour les aider à élaborer leurs propres programmes d'action sociale.

La représentation des femmes a augmenté de façon soutenue dans les catégories professionnelle et de la gestion. Et le principe de la parité des traitements a été adopté comme ligne directrice pour toutes les conventions collectives et ententes salariales devant être conclues dans la Fonction publique.